L’institution de l’Ombudsman au Burundi passée au crible

@rib News, 05/06/2011La nouvelle institution dâ€™Ombudsman au Burundi : potentialitÃ©s et dÃ©fis.Par Pacifique Manirakizal
IntroductionEn aoÃ»t 2000, dans la ville d Arusha en Tanzanie, un accord politique historique a Ã©tÃ© signÃ© entre les diffÃ©rents protagonistes du conflit politico-ethnique burundais. Cet accord a thÃ©oriquement mis fin au conflit armÃ© qui a ravagÃ© le Burundi pendant plus de 10 ans. En outre, il a instituÃ© un systÃ¨me politique plus transparent, respectueux des droits de lâ€™homme, de lâ€™Ã‰tat de droit et de la bonne gouvernance. Ã€ cette fin, il a Ã©tÃ© envisagÃ© des institutions indispensables Ã lâ€™enracinement et au renforcement des principes dÃ©mocratiques de bonne gouvernance tout en restaurant la confiance entre les pouvoirs publics et la population. Tel est le cas de lâ€™institution de lâ€™Ombudsman.
Fin 2009, le parlement burundais adopte une loi qui crÃ©e lâ€™Ombudsman; elle est promulguÃ©e au dÃ©but de lâ€™annÃ©e premier Ombudsman de la RÃ©publique du Burundi, Cheick Mohamed Rukara Khalfan, est Ã©lu en novembre 2010. Cette Ã©lection de lâ€™Ombudsman burundais a suscitÃ© beaucoup de rÃ©actions tant au sein des analystes et acteurs politiques burundais que de la sociÃ©tÃ© civile. La grande majoritÃ© des rÃ©actions-interventions se sont exclusivement focalisÃ©es sur personne et non sur lâ€™institution de lâ€™Ombudsman. Cet exercice a eu pour effet de dÃ©tourner lâ€™attention citoyenne s lâ€™importance de lâ€™institution, dâ€™autant plus que certaines rÃ©actions sont parfois politiquement chargÃ©es.Lâ€™Oml une institution nouvelle au Burundi, le prÃ©sent article tente dâ€™en explorer lâ€™importance et la contribution potentielle Ã lâ€™enracinement et au dÃ©veloppement dÃ©mocratiques du pays. Il sâ€™appuie sur la loi qui lâ€™institue en tentant dâ€™e les lacunes et de suggÃ©rer comment on pourrait les combler afin de maximiser le potentiel de lâ€™Ombudsman. Ainsi, aprÃ¨s un bref historique de lâ€™institution de lâ€™Ombudsman (II), le cadre thÃ©orique et lâ€™importance de lâ€™Ombudsman (III) abordera les missions qui lui sont confiÃ©es (IV), ses pouvoirs et atouts (V), les conditions de saisine (VI), ses relations avec dâ€™autres entitÃ©s de mÃªme nature (VII) ainsi que les principaux dÃ©fis quâ€™il doit relever pour sâ€™acquitter de se (VII).Lire lâ€™intÃ©gralitÃ© de lâ€™Analyse